La mobilisation des concitoyens

La participation nourrit l'Agenda 21

- Pendant son élaboration
- Pour sa mise en œuvre
- Pour le suivi et l'évaluation

La philosophie de la participation est simple: chaque acteur du territoire peut avoir une information, un savoir que nous n'avons pas.

- Comme témoin quotidien de ce qu'il se passe sur le territoire, ses points forts et points faibles ;
- Comme force de proposition pour améliorer les choses, dans le sens de l'intérêt général ;
- Comme "usager" capable de formuler un jugement sur ce qui est mis en place sur le territoire.
- Comme acteur, participant à la réalisation de l'Agenda 21.

L'information

Pour participer, un individu doit être informé; cette responsabilité appartient autant aux habitants qu'à la collectivité qui détient l'information.

Comme le questionnaire le prouve, les Seyssois se sentent concernés par le développement durable, sans savoir parfaitement ce que ça comporte. Ils savent encore moins ce qu'est un Agenda 21.

Leur manque d'avis sur les politiques locales, vient en partie de leur méconnaissance

La municipalité entend améliorer les choses: vous serez informés de l'avancement du projet tout au long de l'Agenda 21, par des rendez-vous publics ou grâce à l'Echo du Binos et au site Internet.

La concertation

L'information est nécessaire, mais pas suffisante; la concertation permet des échanges entre habitants et élus.

La concertation revêt des formes différentes pendant l'agenda 21. Elle peut être :

- Témoignages au moment du diagnostic
- Force de proposition au moment du plan d'actions

Elle est présente tout au long de la démarche d'amélioration continue.

VENEZ exprimer vos souhaits en matière de concertation,

Rendez-vous le 19 novembre à la réunion de coordination pour définir notre ***Charte de la Participation***

Rendez-vous le ***19 novembre*** *à la réunion de coordination pour définir notre*
Charte de la Participation

Vous avez encore des questions ?
Posez-les à cette adresse: ***agenda21@mairie-seysses.fr***

AGENDA 21
SEYSSES